

## **Prêts pour le décollage : le moment est venu de piloter la législation municipale pour l'avenir**

WELKE, Susan  
Directrice, Affaires publiques  
Alberta Urban Municipalities Association  
Courriel : [swelke@auma.ca](mailto:swelke@auma.ca)

L'AUMA a amorcé un examen complet de la LGM et elle présentera ses recommandations au gouvernement de l'Alberta en octobre 2005. Les secteurs prioritaires de l'AUMA sont : 1) les pouvoirs et les capacités des gouvernements municipaux, 2) la formation, les changements fondamentaux et l'annexion, 3) l'administration financière, 4) la fiscalité et l'évaluation foncière, 5) l'urbanisme et le développement et 6) l'amélioration des communications et des consultations municipales-provinciales.

Le principe fondamental qui sous-tend ces priorités est que les gouvernements municipaux ont besoin de lois habilitantes pour façonner l'avenir des collectivités et des résidents d'une manière durable. Selon l'AUMA, la législation municipale devrait permettre un accès durable, prévisible et à long terme aux revenus nécessaires pour planifier des collectivités urbaines viables. L'obligation législative de consulter les gouvernements municipaux améliorerait la communication et la compréhension entre les ordres de gouvernement. En terminant, la vision de l'AUMA pour bâtir des collectivités viables exige une législation qui non seulement encourage, mais récompense la coopération intermunicipale. Les questions environnementales, sociales et financières débordent des limites territoriales des municipalités et il faut de nouveaux mécanismes de planification intermunicipaux pour les aborder.